

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-3607

présenté par
M. Charles de Courson
à l'amendement n° 105 de Mme Magne

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:**

Après la première occurrence du mot :

« partie »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« à la convention mentionnée au premier alinéa ou à un accord intergouvernemental de coproduction auquel la France est partie. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.